



PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

1ère Commission Permanente : Coopération politique régionale et questions de sécurité

« Les défis de la sécurité liés à la migration »

Rapporteure: Hon. Maria das Mercês Borges (Portugal)

Résolution adoptée à l'unanimité le 23 février 2017 lors de la 11^{ème} Session plénière, à Porto

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée,

- a) *Préoccupée* par la crise migratoire sans précédent dans la région méditerranéenne et au-delà;
 - b) *Alarmée* par les chiffres et estimations diffusés par le HCR sur les apatrides;
 - c) *Consciente* de la nature complexe et de l'évolution constante du phénomène migratoire ;
 - d) *Préoccupée* par le risque que les terroristes puissent profiter des flux de réfugiés/ migratoires pour mener leurs activités criminelles;
 - e) *Réaffirmant* sa condamnation absolue à l'égard de l'intolérance, de la discrimination et des politiques xénophobes vis-à-vis des migrants et des réfugiés;
 - f) *Préoccupée* par les activités criminelles liées à la migration, telles que la traite des êtres humains, l'exploitation et le trafic des migrants;
 - g) *Tenant compte* de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale et du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, adopté en 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- 1) **Invite** ses Etats membres à promouvoir une coopération internationale plus ample et plus consistante entre les pays d'origine, de transit et de destination;
 - 2) **Appelle** ses Etats membres à défendre une plus grande coopération entre les États pour l'adoption de fortes mesures de lutte contre le traite l'exploitation et le trafic des migrants et des réfugiés;

- 3) **Invite** la 1ère Commission Permanente de l'APM et tous les parlements membres à sensibiliser les gouvernements par rapport au besoin d'augmenter et d'améliorer les soutiens aux mouvements de réfugiés, dans le plein respect des droits fondamentaux de l'homme, en les accueillant avec humanité et en les aidant à reconstruire leur vie ;
- 4) **Salue** les efforts déployés par les pays voisins qui connaissent des conflits pour fournir une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin et leurs activités visant à identifier et arrêter les terroristes potentiels;
- 5) **Reste engagée** dans la construction de solutions effectives pour les problèmes étant à l'origine des mouvements de réfugiés et de migrants, notamment, les conflits armés, la pauvreté, la faim, les catastrophes naturelles, la violation des droits de l'homme, politiques, culturels et sociaux ;
- 6) **Invite** les États membres à prendre des mesures pour aider les victimes de la traite - et à prévenir l'apparition d'autres cas;
- 7) **Invite** les États membres à mettre en place des politiques visant à garantir aux groupes de réfugiés vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées, une protection spéciale dont ils ont besoin et méritent ;
- 8) **Encourage** l'exploration des voies légales en matière de migration, tout en promouvant la réunification des familles et la création d'opportunités d'éducation et d'emploi;
- 9) **Demande au Secrétariat de l'APM** d'organiser un séminaire dédié, entre autres, aux agences de sécurité compétentes, à l'INTERPOL, à l'OIM, au HCR et à l'UNDOC, sur les défis sécuritaires liés à l'évasion des FTF des zones de guerre et à la menace qu'ils représentent pour nos pays.